

CONSEIL MUNICIPAL SESSION 2025

Procès-verbal de la séance du 4 Juillet 2025

Nom Prénom	Présents	Excusés	Absents	Procurations
BERNARD Philippe	X			
MICHEL Didier		X		BERNARD Philippe
TARRIT Pascal		X		PLANAT Gilles
EGIMBROD Alain	X			
PLANAT Gilles	X			
SEYCHAL Jean-Luc	X			
FOURNET FAYARD Chantal		X		SEYCHAL Jean-Luc
THORENS Pauline	X			

La réunion débute à 19h00

Secrétaire de Séance : Mme THORENS Pauline

MR LE MAIRE PROPOSE D'AJOUTER DEUX DELIBERATIONS :

- Vente du chalet de Solerie
- Autorisation coupe de bois

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2025

Mr le Maire propose l'approbation du procès-verbal du conseil municipal 14/04/2025.

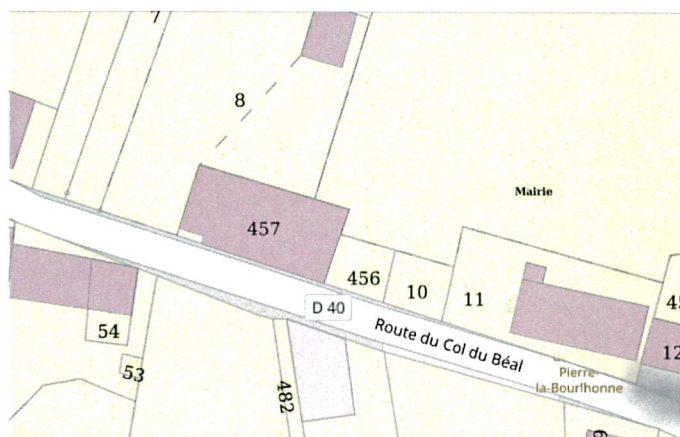
Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

DEMANDE D'ACHAT D'UNE SECTION D'UNE PARCELLE COMMUNALE [2025-25]

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de Mme GOUTTE-TOQUET Ginette, par lettre du 2 juin 2025, qui souhaite acquérir une portion de la parcelle communale cadastrée AM 456.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte qu'une largeur de 3 m soit vendue à Mme GOUTTE-TOQUET Ginette pour la somme de 72€, moyennant le paiement, par l'habitant, des frais de Notaire et de Géomètre.

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

MOTION MOBIPLUS [2025-26]

A l'attention de monsieur Lionel Chauvin, président du conseil départemental du Puy-de-Dôme ;

Monsieur le président,

À l'occasion de la session budgétaire des 7 et 8 avril, nous avons appris que les chèquiers Mobiplus, dont bénéficiaient les personnes âgées, étaient supprimés. Cette décision suscite une grande inquiétude parmi les élus et la population.

Le chéquier Mobiplus permettait un déplacement gratuit pour les personnes aux revenus très modestes, résidant dans des hameaux souvent éloignés des praticiens médicaux et des commerces. Le manque voire l'absence de médecins généralistes et de praticiens spécialistes sur notre territoire (ORL, dermatologue, cardiologue ...) oblige les personnes âgées, dépendantes ou souffrant de handicap à de longs trajets pour accéder aux soins. Or, ces transports ne sont que rarement pris en charge par l'assurance-maladie alors qu'ils exigent des déplacements coûteux vers les agglomérations régionales (Clermont-Ferrand, Vichy ...). Les coûts de ces déplacements peuvent atteindre plusieurs centaines d'euros pour des personnes qui ne disposent que de très modestes pensions.

Dans ces conditions, les chèquiers Mobiplus sont un ballon d'oxygène pour de nombreuses familles qui risquent désormais de renoncer aux soins. Leur suppression va encore amplifier les inégalités sociales et territoriales dont sont déjà victimes les personnes âgées et isolées sur le territoire du Livradois-Forez. C'est pourquoi, en harmonie avec les habitants du territoire, nous vous demandons de renoncer à la suppression de ces chèquiers.

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

MOTION CLIC [2025-26BIS]

A l'attention de monsieur Lionel Chauvin, président du conseil départemental du Puy-de-Dôme

Monsieur le Président,

Nous souhaitons vous alerter sur la situation du CLIC Livradois-Forez et insister auprès de vous sur la nécessité de maintenir cet outil de proximité. En soutien, la communauté de communes Ambert-

Livradois-Forez vient de voter une subvention pluriannuelle de 15 000 euros. Pour autant, la situation budgétaire du CLIC reste très fragile au point que le commissaire aux comptes a engagé une procédure d'alerte. Pour les élus que nous sommes, mais aussi pour les milliers de personnes âgées ou souffrant de handicap sur notre arrondissement, la situation du CLIC génère une très grande inquiétude. En effet, nous sommes nombreux à solliciter ces agents qui font preuve d'une très grande disponibilité et d'un professionnalisme reconnu pour apporter le soutien indispensable aux personnes concernées, en les accompagnant dans leurs démarches administratives de plus en plus complexes.

Le maintien du CLIC est un enjeu important pour les 27 000 habitants de nos 58 communes (dont 38 % ont plus de 60 ans). C'est pourquoi, nous vous invitons à mettre en œuvre sans tarder, la clause de revoyure inscrite dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, afin que la pérennité de ce dispositif soit assurée dans la durée.

Pour = 8 Contre = 0 Abstention = 0

DON D'UN HABITANT D'UNE PARCELLE [2025-27]

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le mail du 26 mai 2025 de Mr MOREL Patrick, qui propose de donner la parcelle AC 248 d'une surface de 630m² à la Mairie



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le don de Mr MOREL Patrick.

Prends en charge les frais de notaire

AUTORISE Mr le Maire ou son adjoint à signer tout document relatif à cette procédure.

Pour = 8 Contre = 0 Abstention = 0

CONVENTION DE GESTION DE COLONIES CHATS LIBRES [2025-28]

Monsieur le Maire propose de signer une convention de gestion de colonies de chats libres.

Pour = 0 Contre = 8 Abstention = 0

CHOIX ENTREPRISE TRAVAUX VOIRIE 2025 [2025-29]

Le Maire expose que suite au résultat de la consultation de trois entreprises pour la réfection de la voirie communale Impasse de la Grangette trois entreprises ont répondu.

L'ADIT dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, et après analyse des offres basées sur les critères du règlement de consultation de l'opération nous propose le classement suivant :

- EUROVIA pour un montant de 14 364.00€ HT
- COLAS pour un montant de 17 755.00€ HT
- DAUPHIN pour un montant de 9 9256.00€ HT

Du résultat de l'analyse, l'ADIT propose au conseil municipal de retenir l'entreprise DAUPHIN.

La commission d'appel d'offre propose aussi au conseil municipal le choix de l'entreprise DAUPHIN.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le choix du Maître d'œuvre et de la commission d'appel d'offre et fait le choix de retenir l'entreprise DAUPHIN.
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché et tout document se rapportant à cette délibération.

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

CONFECTION BACHE COMMUNICATION TOUR DE FRANCE [2025-30]

Le Maire demande au conseil l'autorisation d'acheter une bâche de communication au nom de la commune pour le tour de France, pour un montant de 1032,72€. Cette bâche sera disposée au sommet du col du Béal (pour images hélicoptère), point remarquable de la commune, d'intérêt touristique : Amélioration de la communication et de la visibilité de la commune. La bâche sera réutilisable lors d'autres manifestations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'achat d'une bâche de communication pour un montant total de 1 032,72 € TTC, dans le cadre du passage du Tour de France sur le territoire communal.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout devis, bon de commande, facture ou document afférent à cette acquisition.

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

LE CONSEIL AJOURNE LA DELIBERATION SUR LA VENTE DU CHALET DE SOLERIE

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

VENTE PARCELLES DE BOIS [2025-31]

Le Maire demande au conseil l'autorisation de procéder à la coupe de bois des parcelles appartenant à la commune : AL 164 ; AL 173 ; AL 174 ; AL 175 ; AL 176 ; AL 177 ; AL 186 ; AL 187 ; AL 404.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tout contrat relatif à la vente de bois issu des parcelles appartenant à la commune, avec tout acheteur sélectionné dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de vente correspondant, ainsi que tout document ou acte complémentaire nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

INFORMATIONS :

- Le prochain bulletin municipal sortira cet été.
- Devis portail cimetière 6 200.00€
- Lancement du budget écologique citoyen

Le Département du Puy-de-Dôme lance la 3^{ème} édition du Budget Ecologique Citoyen (BEC3). Les citoyens sont toujours au cœur du dispositif. Deux nouveautés marquent la 3^{ème} édition :

- Les projets sont recentrés autour des thèmes suivants : le patrimoine végétal, le petit patrimoine bâti vernaculaire, la préservation de la biodiversité (faune et flore) et de la ressource en eau, les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ;
- Les projets devront se réaliser obligatoirement sur un terrain ou un bâti communal ou public.

Dans ce cadre, votre commune peut être amenée à être contactée par des habitants qui souhaitent valoriser le patrimoine communal.

Alors, peut-être disposez-vous de terrain ou d'espaces sous-utilisés auxquels vous souhaitez donner une nouvelle vie par l'action de vos habitants ? Les citoyens pourraient par exemple planter des arbres ou un verger, végétaliser une rue, réhabiliter un chemin, installer des abris pour la biodiversité ...

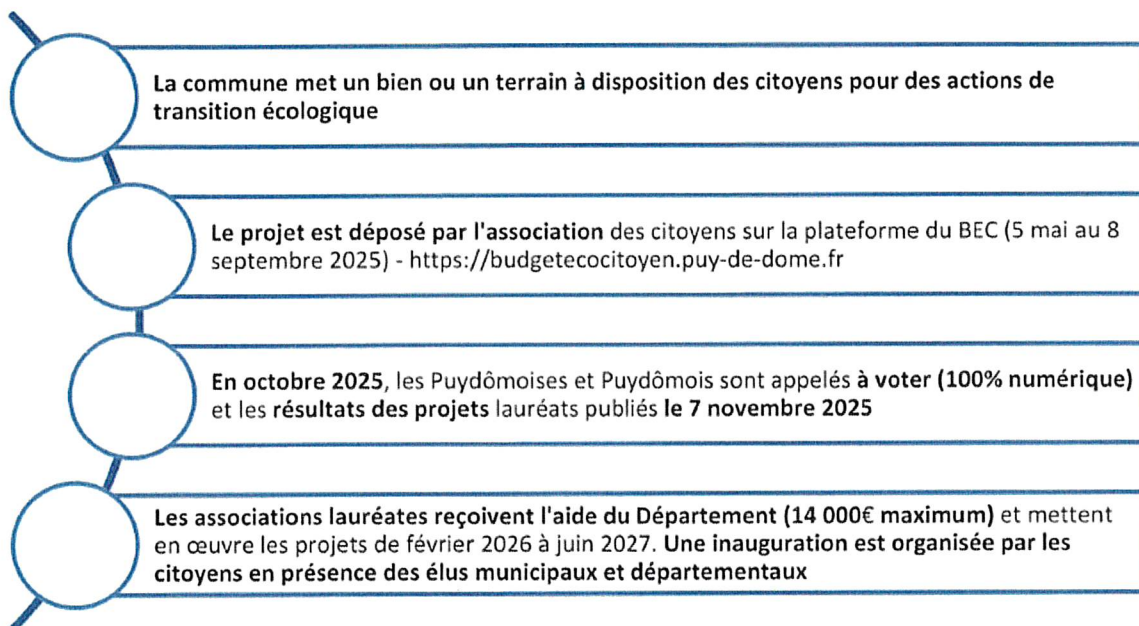
Ou bien avez-vous un petit patrimoine bâti vernaculaire auquel les habitants sont attachés et qui pourrait être rénové par eux pour réactiver des usages, en valoriser de nouveaux ou bien protéger la ressource en eau : un lavoir, une fontaine, un bac à chanvre, un four à pain ...

Le Département pourra apporter des financements – avec une enveloppe maximale de 14 000€ - aux collectifs citoyens réunis en association qui seront prêts à se mobiliser pour des projets répondant aux thématiques présentées ci-dessus (la liste des projets pris en exemple n'est pas exhaustive). Ce sont les citoyens qui devront déposer et réaliser le projet et qui seront les interlocuteurs privilégiés du Département. Les projets pourront aussi être l'occasion de promouvoir des actions de sensibilisation ou d'éducation à l'environnement notamment lors de chantiers participatifs.

Les étapes principales de cet appel à projet sont les suivantes : les habitantes et habitants du Puy-de-Dôme déposent leur projet sur la plateforme dédiée (<https://budgetecocitoyen.puy-de-dome.fr>) du 5 mai au 8 septembre 2025. Le vote se déroule sur le mois d'octobre 2025 (100% numérique sur la plateforme) et la liste des projets lauréats est publiée le 7 novembre 2025. Les associations lauréates reçoivent les financements du Département et mettent en œuvre les projets sur la période de février 2026 à juin 2027. Une inauguration en présence des élus de la commune et du Département viendra célébrer la réalisation.

Si cet appel à projet vous concerne et vous intéresse, nous comptons sur vous pour diffuser largement cette information auprès de vos administrés via votre site internet et/ou votre bulletin municipal. Si vous avez des questions, l'équipe du BEC du Département se tient à votre disposition pour vous accompagner: Sarah Communal – 04 73 42 12 16 – sarah.communal@puy-de-dome.fr et Véronique Jollain – 04 73 42 12 72 – veronique.jollain@puy-de-dome.fr.

Ce qu'il faut retenir !



- Demande d'une agricultrice pour cueillir des myrtilles au col du Béal
- Le prochain conseil aura lieu en septembre, date à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48.

Le Maire,

Signature manuscrite de Philippe BERNARD. À sa droite se trouve le sceau officiel de la Mairie de Saint-Pierre-la-Bourlonne, qui est un cercle bleu contenant une illustration d'un bâtiment et le texte "MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LA-BOURLONNE" et "63480".

Philippe BERNARD

La Secrétaire de séance,

Signature manuscrite de Pauline THORENS.

Pauline THORENS